



Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: EUCEM CGA 10 ELS DT
Substance: CGA 10 ELS DT

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Additif

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:

Téléphone:

Numéro de téléphone d'urgence:

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Orale)

Catégorie 4

Cancérogénicité

Catégorie 2

Toxicité inconnue - Santé

| | |
|---|---------|
| Toxicité aiguë, orale | 41.6 % |
| Toxicité aiguë, cutanée | 27.93 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs | 81.78 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard | 77.86 % |

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:





| | |
|----------------------------|--|
| Mot Indicateur: | Attention |
| Mention de Danger: | Nocif en cas d'ingestion. Susceptible de provoquer le cancer. |
| Conseil de Prudence | |
| Prévention: | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Intervention: | En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. |
| Entreposage: | Garder sous clef. |
| Élimination: | Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale. |

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Identité Chimique | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|--------------------|------------|-----------------------------|
| Diethylene glycol | 111-46-6 | 10 - <25% |
| Glycerine | 56-81-5 | 10 - <20% |
| Tributyl phosphate | 126-73-8 | 0.1 - <1% |
| Ethylene glycol | 107-21-1 | 0.1 - <1% |
| Ethanolamine | 141-43-5 | 0.1 - <1% |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Sortir au grand air. |
| Contact Cutané: | Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. |
| Contact avec les yeux: | Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. |



| | |
|---|--|
| Ingestion: | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. |
| Protection personnelle pour les secouristes: | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Données non disponibles.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Mesures de Précautions Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage**Manutention****Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation:

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures de prévention des contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|----------------------------------|------|---|--|
| Glycerine - poussière totales | PEL | 15 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Glycerine - Fraction alvéolaire. | PEL | 5 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Glycerine - poussière totales | TWA | 50 des millions de particules par pied cube d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016) |
| | TWA | 15 mg/m3 | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016) |
| Glycerine - Fraction alvéolaire. | TWA | 15 des millions de particules par pied cube d'air | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016) |
| | TWA | 5 mg/m3 | États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016) |
| Tributyl phosphate | PEL | 5 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les |



| | | | |
|---|------|---------------|--|
| | | | contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Tributyl phosphate - Fraction inhalable et vapeurs. | TWA | 5 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2013) |
| Ethylene glycol - Aérosol, inhalable. | STEL | 10 mg/m3 | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2017) |
| Ethylene glycol - Fraction vapeur | TWA | 25 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2017) |
| | STEL | 50 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2017) |
| Ethanolamine | TWA | 3 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011) |
| | STEL | 6 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011) |
| | PEL | 3 ppm 6 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |

| Nom chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|---------|------------------------------|---|
| Glycerine - Brouillard respirable. | TWA | 3 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Glycerine - Brouillard | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |
| Glycerine - Fraction alvéolaire. | TWA | 3 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| Glycerine - Fraction inhalable. | TWA | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| Glycerine - brume totale | TWA | 10 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2021) |
| Tributyl phosphate | TWA | 0.2 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Tributyl phosphate - Fraction inhalable et vapeurs. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015) |
| Tributyl phosphate - Fraction inhalable et vapeurs. | TWA | 5 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020) |
| Ethylene glycol - Vapeur. | CEILING | 50 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Ethylene glycol - Vapeurs et brouillard. | CEILING | 50 ppm 127 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |
| Ethylene glycol - Aérosol, inhalable. | STEL | 10 mg/m3 | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020) |
| Ethylene glycol - Aérosol total | CEILING | 100 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022) |
| | TWA | 10 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022) |
| | STEL | 20 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances |



| | | | |
|--------------|------|-----------------|---|
| | | | chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022) |
| Ethanolamine | TWA | 3 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| | STEL | 6 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007) |
| Ethanolamine | STEL | 6 ppm | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| | TWA | 3 ppm | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010) |
| Ethanolamine | STEL | 6 ppm 15 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |
| | TWA | 3 ppm 7.5 mg/m3 | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017) |

Valeurs Limites Biologiques

| Identité Chimique | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|---|---------------------|
| Tributyl phosphate (Activité acétylcholinestérasique: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.) | (Réduction par rapport à l'activité de référence individuelle dans les globules rouges) | ACGIH BEI (01 2021) |
| Tributyl phosphate (Activité butyrylcholinestérasique: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.) | (Sérum ou plasma) | ACGIH BEI (01 2021) |

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau**Protection des Mains:**

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps:

Données non disponibles.

Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.



Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|--|--------------------------|
| État physique: | Liquide |
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Noir |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil de perception de l'odeur: | Données non disponibles. |
| pH: | 7.5 |
| Point de fusion/point de congélation: | < -20 °C < -4 °F |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: | > 100 °C > 212 °F |
| Point d'éclair: | > 160 °C > 320 °F |
| Taux d'évaporation: | Plus lent que l'éther |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%): | Données non disponibles. |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%): | Données non disponibles. |
| Limites d'explosivité - supérieure: | Données non disponibles. |
| Limites d'explosivité - inférieure: | Données non disponibles. |
| Pression de vapeur: | Données non disponibles. |
| Densité de vapeur: | Données non disponibles. |
| Densité relative: | 1.13 |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité dans l'eau: | Soluble |
| Solubilité (autre): | Données non disponibles. |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau): | Données non disponibles. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Données non disponibles. |
| Température de décomposition: | Données non disponibles. |
| Viscosité: | Données non disponibles. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité: | Données non disponibles. |
| Stabilité Chimique: | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de Réactions Dangereuses: | Données non disponibles. |



| | |
|---|---|
| Conditions à Éviter: | Éviter toute chaleur ou contamination. |
| Matières Incompatibles: | Acides forts. Bases fortes. |
| Produits de Décomposition Dangereux: | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses. |
| Contact Cutané: | Provoque une légère irritation cutanée. |
| Contact avec les yeux: | Un contact avec les yeux est possible et doit être évité. |
| Ingestion: | Nocif en cas d'ingestion. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Inhalation: | Données non disponibles. |
| Contact Cutané: | Données non disponibles. |
| Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| Ingestion: | Données non disponibles. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Orale
Produit: ETAmél: 1,168.32 mg/kg

Cutané
Produit: ETAmél: 6,028.15 mg/kg

Inhalation
Produit:

Substance(s) spécifiée(s):

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Diethylene glycol | CL 50 (Rat): > 4.6 mg/l |
| Glycerine | CL 50 (Rat): > 5,850 mg/m3 |
| Tributyl phosphate | CL 50 (Rat): 28 mg/l |
| Ethylene glycol | CL 50 (Rat): > 2.5 mg/l |

**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

| | |
|--------------------|---|
| Diethylene glycol | in vivo (Humain): Légèrement irritant. |
| Tributyl phosphate | in vivo (Lapin): Légèrement irritant. , 24 - 72 h |
| Ethylene glycol | in vivo (Lapin): non irritant , 8 d |
| Ethanolamine | in vivo (Lapin): Corrosif , 24 - 72 h |

Lésion/Irritation Grave Des Yeux**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

| | |
|-------------------|---------------------------|
| Diethylene glycol | Lapin, 24 h: non irritant |
| Ethylene glycol | Lapin, 24 h: non irritant |

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Susceptible de provoquer le cancer.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale**In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction**



Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

| | |
|--------------------|--|
| Diethylene glycol | CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 75,200 mg/l Résultat expérimental, étude clé |
| Glycerine | CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 54,000 mg/l Résultat expérimental, étude clé |
| Tributyl phosphate | CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 6.4 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui |
| Ethylene glycol | CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 72,860 mg/l Résultat expérimental, étude clé |
| Ethanolamine | CL 50 (Cyprinus carpio, 96 h): 349 mg/l Résultat expérimental, étude clé |

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

| | |
|--------------------|--|
| Glycerine | CL 50 (Daphnia magna, 48 h): 1,955 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude d'appui |
| Tributyl phosphate | CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 2.6 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude d'appui |
| Ethylene glycol | CE 100 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l Résultat expérimental Résultat |



expérimental, étude clé

Ethanolamine

CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 65 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Tributyl phosphate DSENO (Danio rerio): 13.5 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude sur le poids de la preuve

Ethylene glycol DSENO (Pimephales promelas): 15,380 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude sur le poids de la preuve

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Diethylene glycol DSENO (Daphnia magna): > 15,000 mg/l extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie) Lecture croisée fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude fondée sur le poids de la preuve

Tributyl phosphate DSENO (Daphnia magna): 1.3 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé

Ethanolamine DSENO (Daphnia magna): 0.85 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycerine 94 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Ethylene glycol 90 - 100 % (10 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Ethanolamine > 90 % (21 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Diethylene glycol Leuciscus idus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 100 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé

Ethanolamine Coefficient de Bioconcentration (BCF): 9.2 Sédiment aquatique QSAR, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Diethylene glycol Log K_{ow}: -1.47

Glycerine Log K_{ow}: -1.76

Tributyl phosphate Log K_{ow}: 4.00

Ethylene glycol Log K_{ow}: -1.36

Ethanolamine Log K_{ow}: -1.31

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport**TDG:**

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

Further Information:



La description de l'expédition ci-dessus peut être différente en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique

Ethylene glycol

Quantité à déclarer

5000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé
Toxicité aiguë (toute voie ou exposition)
Cancérogénicité

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



ATTENTION

Cancer et Dommages Reproductifs - www.P65Warnings.ca.gov



Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 360 g/l

COV - Méthode 310 : 25.29 %



Inventaires:

| | |
|--|--|
| AU AIICL: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Liste d'Inventaire de DSL du Canada: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de NDSL du Canada: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| ONT INV: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Japon (ENCS) Liste: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Japon Liste d'ISHL: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Liste de Pharmacopée de Japon: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| La Corée Existant des Produits chimiques Inv.: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| INSQ: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |



| | |
|---|--|
| Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Philippines PICCS: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| TCSI: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| CH NS: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| TH ECINL: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| VN INVL: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| EINECS, ELINCS ou NLP: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de TSCA américain: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |

16. Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Date de la Révision: | 01/11/2024 |
| Version n°: | 1.2 |
| Autres Informations: | Données non disponibles. |



Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.